



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET du DOUBS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ETALANS

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation environnementale (ICPE + IOTA) présentée par la SAS EUROSERUM pour l'augmentation de sa capacité de traitement et transformation de matières premières animales issues du lait sur la commune d'Etalans, fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 20 janvier au 19 février 2020 jusqu'à 17h00** sur le territoire de cette commune.

M. Louis PAGNIER, lieutenant-colonel en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie d'Etalans (3, rue des Granges – 25 580) aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :

- le **lundi de 14h00 à 17h00,**
- les **mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00,**
- le **vendredi de 14h00 à 18h00,**
- les **1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Etalans, ou adressées directement par écrit à cette mairie (3, rue des Granges – 25 580 ETALANS), à l'attention de M. Louis PAGNIER, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 20 janvier au 19 février 2020 jusqu'à 17h00** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Etalans aux jours et horaires suivants :

- le **mardi 21 janvier 2020 de 9h00 à 12h00,**
- le **samedi 1^{er} février 2020 de 9h00 à 12h00,**
- le **mercredi 5 février 2020 de 9h00 à 12h00,**
- le **mercredi 19 février 2020 de 14h00 à 17h00.**

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

M. Guillaume RIBIERE (société EUROSERUM)

Tél : 06.43.20.99.66

Mail : gribiere@euroserum.com

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la SAS EUROSERUM et au maire d'Étalans, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la SAS EUROSERUM.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Christian HAAS